

traduit le mot par « route », on sous-entend « de la nature ». Mgr. de Harlez combat cette hypothèse : « Le Tao n'est assurément pas la *nature* dans le sens que nous attachons à ce mot. La *nature* est un terme abstrait désignant l'ensemble des êtres matériels et de leurs lois nécessaires. Le Tao est, au contraire, un agent spécial, produisant la nature, bien loin de lui être identique ; il existait avant le ciel et la terre, les êtres particuliers sont sortis de lui ; c'est à lui qu'ils doivent avoir recours pour maintenir dans leur intégrité, et leur vie et leur vertu, etc. ¹ ».

HARLEZ combat également la théorie de Julien : « La nature essentielle du Tao exclut l'image d'une voie. Un chemin ne peut pas certainement être l'origine du Ciel et de la Terre, le protecteur de tous les êtres, qui a des désirs, ou en est dépourvu, etc. Une image aussi bizarre n'a pu hanter l'esprit d'un philosophe sérieux. Le mot *tao*, dans le *Chou King*, signifiait déjà « principe de justice, rectitude » ; *Tao-sin* est un cœur droit ; *Wu-tao* est notre « sans foi ni loi », sans principes de morale et de justice. C'est là l'unique sens figuré du *tao* à l'époque de Lao Tseu. Il est donc vraisemblable que le Tao était pour lui le principe substantiel formant la règle, la loi rationnelle de tous les êtres et les contenant tous virtuellement ² ».

Et pour compléter sa pensée, Harlez ajoute : « Rien ne nous montrera la vraie nature du Tao, mieux que ce passage de Wen Tseu : « Quand il produit les êtres on ne voit pas ce qui les entretient, quand il les détruit on ne voit pas ce qui les fait périr. » Voilà ce qui constitue l'être spirituel. Les saints l'imitent ; il fait alors surgir la bonne fortune, mais les saints ne voient pas celui par qui naît ce bonheur. On veut le voir et l'entendre et l'on ne réussit pas. Pour le sonder, une année et plus encore ne suffiraient pas. Oh ! profondeur indiscernable. » (V. liv. II, 2 ³.)

L'illustre LEGGE ⁴ accepte le *Tao Te King* comme une

1. *Annales du Musée Guimet*, xx. — *Textes taoïstes traduits...* par C. de HARLEZ, 1891, p. II.

2. *L. c.*, p. 9.

3. *L. c.*, p. 12.

4. James LEGGE, *The Texts of Taoism*, pp. 12 et seq.